

Fiche de données de sécurité



Conforme au règlement européen N°1907/2006
modifié par le règlement n°453/2010

Réf: SMSPAZN02BA

Date d'émission: 23/09/11
Date de révision: 18/07/13

SOLUTION PARFUMEE ZEN

1-IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom: SOLUTION PARFUMEE ZEN

Code fabricant: SMSPAZN02BA

Identification du fabricant: PROMER

Adresse: 376, RUE DE LANNOY
59652 VILLENEUVE-D'ASCQ

Téléphone: 03 20 81 72 33

E-mail: promer@promer.fr

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 0033 (0)1 45 42 59 59

Société/organisme: Orfila

Utilisation de la préparation: Parfum d'ambiance, neutralise les mauvaises odeurs et parfume durablement l'atmosphère, sans retombées de produits, sans gaz propulseurs nocifs.

Distribué par: TRENOIS DECAMPS

Adresse: 5, RUE DU CENTRE
59443 WASQUEHAL

Téléphone: 03 20 45 87 87

E-mail: N/D

SIREN: 342 938 107

2-IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Danger suivant la directive 67/548/CEE ou ma directive 1999/45/CE



R10 : Inflammable. R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. S37 : Porter des gants appropriés. S43 : En cas d'incendie utiliser de la poudre chimique et mettre les appareils électriques à la masse. Ne jamais utiliser d'eau. S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions de la fiche de données de sécurité. S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

3-COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition

Parfum, coumarin, d limonène (*), hydroxycitronnelal (*), liliial (*), citronnelol (*), * peut provoquer une réaction allergique.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3: voir paragraphe 16

Numéro Cas	Pourcentage	Nom INCI	Nom IUPAC	Symbole(s)	Phrase R
64-17-5	plus de 25% et moins de 50%	Alcohol denat.	ethanol	F	R11
67-63-0	plus de 0.5% et moins de 1%	propan-2-ol	N/D	F Xi	R11 R36 R67
80-54-6	moins de 0.5%	lilial	3-(4-tert-butylphényl)butanal	N Xn	R22 R43 R51/53 R62
106-22-9	moins de 0.5%	citronnelol	N/D	N Xi	R38 R43 R51/53
5989-27-5	moins de 0.5%	d limonène	1-méthyl-4-prop-1-en-2-ylcyclohexène	N Xi	R10 R38 R43 R50/53
107-75-5	moins de 0.5%	hydroxycitronnelal	7-Hydroxy-3,7-diméthyl-octanal	Xi	R36 R43
91-64-5	moins de 0.5%	Coumarin	chromen-2-one	Xn	R22 R43
78-70-6	moins de 0.5%	Linalool	3,7-diméthyl-octa-1,6-dien-3-ol	Xi	R38
5392-40-5	moins de 0.5%	Citral	3,7-diméthyl-octa-2,6-dienal	Xi	R38 R43
106-24-1	moins de 0.5%	Geraniol	2E-3,7-diméthyl-octa-2,6-dien-1-ol	Xi	R38 R41 R43
105-13-5	moins de 0.5%	Anise alcohol	N/D	Xn	R22 R41 R43

Libellés des phrases H et P figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16

Numéro Cas	Pourcentage	Nom INCI	Nom IUPAC	Pictogramme(s)	Mention d'avertissement	Phrase H	Phrase P
64-17-5	plus de 25% et moins de 50%	Alcohol denat.	ethanol	SGH02 / SGH07	Danger	H225 / H319	P210 / P243 / P280 / P303 + P361 + P353 / P305 + P351 + P338 / P337 + P313 / P370 + P378 / P403 + P235 / P501

4-PREMIERS SECOURS

Indications générales:

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

En cas d'exposition par inhalation:

Pas d'effets indésirables prévisibles par cette voie d'exposition, qui ne peut être qu'accidentelle dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de projections ou de contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever.

En cas de projections ou de contact avec la peau:

Aucun

En cas d'ingestion:

Si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion de solutions diluées (pH

Traitement spécifique immédiat:

En cas de projections dans les yeux, administrer un collyre analgésique en cas de difficulté d'ouverture des paupières.

Symptômes liés à l'utilisation:

Aucun

Inhalation :

Aucun

Contact avec la peau:

Aucun

Contact avec les yeux:

Rougeur

Ingestion:

Aucun

Indications pour le médecin:

Demander conseil à un centre antipoison ou à un toxicologue.

Risques:

Aucun

5-MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers spécifiques:

Aucun

Moyen d'extinction appropriés:

Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau.

CO₂, poudre d'extinction, eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool, sable ou terre peuvent être utilisés en cas d'incendie limité seulement.

Tous les moyens d'extinctions sont appropriés.

Adapter les mesures d'extinctions d'incendie à l'environnement.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Aucun

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Monoxyde de carbone (CO).

Dioxyde de carbone.

Equipement spécial de sécurité:

Vêtement complet de protection, bottes de caoutchouc et gants de protection.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications:

Aucun

6-MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter d'inhaler les vapeurs. Ventiler les locaux.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égoûts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, des rivières ou égoûts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure, terre, ...) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Assurer une aération suffisante.

Obtenir l'autorisation des autorités de contrôle de la pollution avant de rejeter vers les stations d'épuration des eaux usées.

Conseils supplémentaires:

Aucun

7-MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévention des incendies:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Equipements et procédures recommandés:

Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipement et procédures interdits:

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage:

Stable sous conditions normales de manipulation et de stockage.

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, bien ventilé et frais.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de matières incompatibles (voir chapitre 10).

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Matériaux recommandés:

Aucun

Matériaux déconseillés:

Aucun

8-CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Généralités:

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique:

Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment.

Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail:

Nom INCI	Nom IUPAC	VME (ppm)	VME (µg/m3)	VLE (ppm)	VLE (mg/m3)
Alcohol denat.	ethanol	5000	9500	N/D	N/D
propan-2-ol	N/D	N/D	N/D	400	980

Équipement de protection individuelle:

Aucun

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire:

Aucun

Protection des mains:

Type de gants conseillés: caoutchouc butyle, caoutchouc synthétique, néoprène, nitrile, PVC.

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Gants de protection résistants aux produits chimiques.

Protection des yeux et du visage:

Protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Protection de la peau:

Pour plus de détails, voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques.

Mesures d'hygiène spécifiques:

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer.

Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9-PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales:

État physique: N/D

Couleur: N/D

Odeur: Parfum fresh blue (zen) remanent

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

PH de la préparation: N/D

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est: N/D

Point/intervalle d'ébullition: N/D

Intervalle de point éclair: 25,5 ° (Méthode Abel, ISO 13736)

Pression de vapeur: N/D

Densité 0.903

Hydrosolubilité: N/D

Viscosité: N/D

Autres données:

Point/intervalle de fusion: N/D

Température d'auto inflammation: N/D

Point/intervalle de décomposition: N/D

Taux d'évaporation: N/D

Limites d'inflammabilité (%volumique approximatif dans l'air):

LEL: N/D

UEL: N/D

10-STABILITE ET REACTIVITE

Généralités:

Stable à température ambiante.

Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

La chaleur (températures supérieures au point éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.

Matières à éviter:

Aucun

Produits de décomposition dangereux:

monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Aucun en cas de manipulation et stockage correct.

11-INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Généralités:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

TOXICITE AIGUE

Nom INCI	Nom IUPAC	DL50 orale (mg/Kg)	DL50 cutanée (mg/Kg)	CL50 inhalation (mg/Kg)	Espèces	Temps (h)
Alcool denat.	ethanol	7060	Non concerné	Non concerné	Rat	N/D
Alcool denat.	ethanol	Non concerné	Non concerné	20000	Rat	4
propan-2-ol	N/D	5000	Non concerné	Non concerné	Rat	N/D
propan-2-ol	N/D	Non concerné	12800	Non concerné	Lapin	N/D
lilial	3-(4-tert-butylphényl)butanal	1390	Non concerné	Non concerné	Rat	N/D
Coumarin	chromen-2-one	500	Non concerné	Non concerné	Rat	N/D
Linalool	3,7-diméthyl-2,6-octadien-3-ol	2500	Non concerné	Non concerné	Rat	N/D

Effets:

Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun

En cas d'exposition par inhalation:

Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu. Si une irritation apparaît, ces effets devraient être transitoires et disparaître après la fin de l'exposition. Sinon, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Toxicité probablement faible en administration unique par voie orale. Risque d'obstruction en cas d'ingestion.

Peau:

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Irritant pour la peau.

Yeux:

Irritant pour les yeux.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Sensibilisation :

Aucun

Cancérogénicité :

Aucun

Effets sur la reproduction :

Aucun

Par ingestion :

Aucun

Par inhalation:

Aucun

Par contact cutané:

Aucun

TOXICITE CHRONIQUE :

Aucun

12-INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Généralités:

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous sol.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Mobilité:

Aucun

Persistence et dégradabilité:

Aucun

Potentiel de bioaccumulation:

Nom INCI	Nom IUPAC	CL50 (mg/L)	CE50 (mg/L)	CI50 (mg/L)	Espèces	Temps (h)
Alcool denat.	ethanol	13	Non concerné	Non concerné	Poissons	96
Alcool denat.	ethanol	Non concerné		Non concerné	2	N/D
d limonène	1-méthyl-4-prop-1-en-2-ylcyclohexène	0,7	Non concerné	Non concerné	Poissons	96

Log Pow:

Aucun

Ecotoxicité:

Toxique chez les organismes aquatiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Indications complémentaires:

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

13-CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION DES DECHETS

Recommandations:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas déverser le produit pur dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Récycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenus.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

Remarques:

Il est recommandé d'éviter ou de réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

14-INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

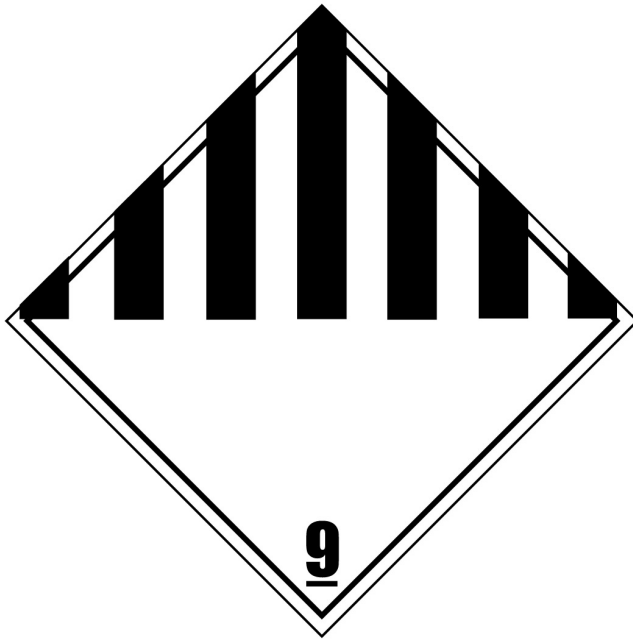
Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par l'air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

Aucun

Classe ADR/RID

Aucun

Classe IMDG



MATIERE
DANGEREUSE DU
POINT DE VUE
ENVIRONNEMENT
"9", III, ADR

250 mL

UN

90

3082

Classe IATA

Aucun

15-INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Généralités:

Classement de la préparation:



N - dangereux pour l'environnement

Xi - irritant

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence et de sécurité :

R10 : Inflammable. R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. S37 : Porter des gants appropriés. S43 : En cas d'incendie utiliser de la poudre chimique et mettre les appareils électriques à la masse. Ne jamais utiliser d'eau. S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions de la fiche de données de sécurité. S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Dispositions particulières:

Aucun

16-AUTRES DONNEES

Libellés des pictogrammes et des phrases R figurant au paragraphe 3:

R11 : Facilement inflammable. R36 : Irritant pour les yeux. R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R22 : Nocif en cas d'ingestion. R41 : Risque de lésions oculaires graves. R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R38 : Irritant pour la peau. R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R62 : Risque possible d'altération de la fertilité. R10 : Inflammable. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Libellés des phrases H et P figurant au paragraphe 3 :

SGH02: InflammableSGH07: Toxique, irritant, sensibilisant, narcotique

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.P370 + P378 : En cas d'incendie: utiliser du CO₂, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.P501 : Éliminer le contenu/récipient dans des conditions conformes à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer des textes réglementant son activité. Il doit prendre sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit, qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissent la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable. Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de l'arrêté du 21/02/90 et doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Fin de document